

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N° 32

LE MOT DU MAIRE



Voici donc passé un été 2021 qui finalement, après des craintes justifiées, nous a permis de retrouver un peu nos habitudes traditionnelles en cette période.

Certes les contraintes sanitaires, toujours présentes mais presque entrées dans les moeurs, nous ont conduits à adapter l'organisation de ces temps festifs tant attendus. Mais les bons souvenirs sont bien là : la fête votive, les très beaux concerts en notre église, les concours de maisons fleuries et de boules, le repas de fin d'été et toutes les rencontres qu'ils ont permis. Merci donc encore à tous ceux qui ont contribué à redonner un peu de vie collective à nos quotidiens trop malmenés.

Vous trouverez dans ce numéro d'automne de votre bulletin la preuve que la vie municipale a suivi son cours elle aussi, mais ce n'est pas un long fleuve tranquille !

Et c'est pourquoi quand un projet est vraiment lancé et les travaux commencés, nous sommes très heureux de vous l'annoncer : la rénovation énergétique de la salle polyvalente a débuté pour remplacer le chauffage actuel peu performant par une pompe à chaleur et le changement de la totalité des huisseries suivra dans quelques semaines. En 2022, c'est donc une salle des fêtes plus agréable et confortable qui vous accueillera, d'ici là il faudra encore un peu de patience... Il devenait également urgent de remplacer les volets du bâtiment de la Mairie et ce sera chose faite aussi avant les fêtes de fin d'année.





Reportée à plusieurs reprises, la journée citoyenne a été fixée au samedi 30 octobre prochain. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour contribuer à la sauvegarde de notre petit patrimoine en poursuivant le chantier des puits du Mas de Benech.

Bonne lecture et bon courage à tous.

Le Maire

François Reymann

SOMMAIRE

	Pages
E dito	1
S ommaire	2
 VIE MUNICIPALE	
I nformations municipales	3 à 5
T ravaux	5
S olidarité	5/6
P rocès-verbaux des conseils municipaux	7 à 10
 INFORMATIONS DIVERSES	10
 LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine	
D u côté des Amis de Lugagnac	11/12
D es maisons du village nous parlent d'elles (<i>nouvelle rubrique</i>)	13/14
U n peu de zoologie locale	15
 LES PAGES RECREATIVES	
L e clin d'oeil de Maxime	16
V os pages de jeux	16/17
P hotos souvenirs de l'été	18 à 20



Informations municipales

Hommage

Comme chaque année, lors de la fête votive, un hommage a été rendu le 25 juillet, devant le Monument aux Morts, aux hommes ayant donné leur vie pour leur patrie.



Parc Naturel Régional des Causses du Quercy :

Le Conseil Syndical du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy s'est réuni le 9 septembre pour renouveler ses instances suite aux élections régionales et départementales. Catherine Marlas, seule candidate, a été réélue Présidente du PNR.

Concernant le Bureau Syndical, composé de 25 membres, seuls les nouveaux conseillers régionaux et départementaux ont fait l'objet d'un vote. Les représentants des communes ne changent pas et le Maire y représente toujours Lugagnac.

Sécurité Routière : projet de partenariat avec le SDAIL*

Un contact a été pris avec le SDAIL pour l'étude de ce projet d'amélioration de la sécurité routière dans le village.

* SDAIL : Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.

Salle des Fêtes : changement des huisseries et installation d'une pompe à chaleur

Les travaux sont programmés pour se dérouler entre le mois de novembre et au plus tard la fin de l'année. Ils débuteront par l'installation de la pompe à chaleur et se poursuivront avec le changement des huisseries.

Attention : durant toute cette période, la Salle des Fêtes sera fermée au public.

Hangar pour le stockage de matériel :

Nous sommes toujours à la recherche d'un lieu pour abriter temporairement le matériel d'entretien municipal, en attendant de décider d'une solution définitive. **Si vous disposez d'un lieu pouvant accueillir ce matériel, même pour une durée temporaire, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Merci.**

A l'étude : l'acquisition du terrain de Monsieur Andreas Schiechel :

L'étude fait suite à la proposition de Monsieur Schiechel de proposer en priorité à la municipalité l'acquisition de son terrain situé route du Barry (cf Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 septembre 2021 en page 9). Vous connaissez sans doute tous ce lieu pour avoir eu l'occasion de participer aux nombreuses manifestations qui s'y sont déroulées. Il est idéalement situé au cœur du centre bourg et présente de nombreux attraits.

Toutefois, il convient avant tout engagement éventuel, d'approfondir différentes pistes possibles pour envisager l'acquisition et donner vie à ce lieu dans l'intérêt du village et de ses habitants, et ce à long terme.

Le projet se devra donc d'être réaliste, en adéquation avec des besoins clairement identifiés et de nature à pouvoir répondre aux exigences de financeurs potentiels pour permettre d'en assurer le coût.

L'équipe municipale s'est engagée dans une réflexion sur différents axes possibles. Un partenariat sera recherché avec un organisme dont l'expertise dans l'accompagnement de tels projets permettra de dégager les premiers éléments qui pourront servir d'aide à la décision.

Naturellement, nous vous tiendrons informés de l'avancement de notre réflexion et vos idées, suggestions, seront les bienvenues. N'hésitez pas à venir en discuter lors des permanences des élus à la Mairie.

Incivilités dans l'emploi des conteneurs de tri :



Tout le monde peut se tromper, de bonne foi, dans la gestion du tri de ses ordures ménagères. Mais on est parfois surpris, voire choqué, en s'approchant du bac de tri ou en l'ouvrant pour y déposer son sac de déchets.

Ainsi qu'en témoignent ces deux photos prises récemment à Lugagnac, on y trouve aussi bien des pneus que des gravats, des bidons de peintures et autres aberrations.

De tels agissements sont écologiquement irresponsables, mais aussi économiquement pénalisants pour la collectivité. Un mauvais tri au départ entraîne un refus de traitement à l'arrivée au SYDED.

Pour 2021, le SYDED facture à 171€ la tonne d'ordures ménagères.



Le recyclable est quant à lui facturé selon le taux de refus et peut varier de 60€ à 80€ la tonne pour les collectivités les moins vertueuses.

Si le dépôt de déchets inappropriés n'est l'affaire que de quelques-uns, voire de personnes qui ne résident pas dans le village, le coût se répercute sur chacun d'entre nous.

Nous avons la chance de disposer, à Limogne, d'une **déchetterie** destinée à accueillir ces déchets. Nous vous en rappelons les horaires : **Lundi et mardi de 14 à 18h – mercredi et vendredi de 09h00 à 12h00 et samedi de 14 à 17h.**

Label Villes et Villages Etoilés :



Les diplômes décernés à des communes nouvellement lauréates seront remis le 14 octobre, à Reilhac, par le Délégué Départemental de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) et la Présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, nouvellement labellisé en tant que territoire protégé.

Suite à l'octroi du label, les panneaux mentionnant les deux étoiles obtenues par le village seront installés dans le courant du mois d'octobre.

Reprise du service ADS (Autorisation des Droits du Sol) par la CCPLL :

Le domaine de ce que l'on appelle « le Droit des Sols », les permis de construire pour parler très simplement, va connaître une évolution majeure à compter du 1er janvier 2022. Actuellement, la mairie recueille les demandes et les transmet pour instruction à la direction départementale des territoires (DDT) qui effectue ce travail à titre gratuit pour une majorité des communes de notre territoire. Or, suite aux réductions d'effectifs et à l'abandon de certaines de ses compétences, la DDT n'assurera plus ce service dès la fin de cette année.

Les attributions des maires et des municipalités restant inchangées, il a fallu dans un délai extrêmement court s'organiser au niveau communautaire pour assurer cette mission obligatoire d'instruction et de délivrance des documents d'urbanisme aux administrés. Les deux communautés de communes du Pays de Lalbenque-Limogne et du Quercy Blanc sont donc en train de monter un Service Droit des Sols commun avec l'objectif qu'il soit opérationnel en janvier prochain.

Pour les communes, l'instruction des demandes (certificats d'urbanisme, déclarations préalables et permis de construire) va donc devenir payante, sans qu'aucune compensation financière n'ait été prévue par l'État.

Pour faire face à **ce nouveau poste de dépenses communales**, le Conseil municipal en sa session du 1er octobre a voté la mise en place à Lugagnac de la part communale de la taxe d'aménagement. Cette taxe, due pour les constructions neuves et les extensions notamment, existe déjà dans presque toutes les communes de notre

intercommunalité et est destinée principalement à contribuer au financement des extensions de réseaux (voirie, eau potable et électricité) dans les zones constructibles. La perception de cette taxe permettra à la commune d'assumer les nouvelles dépenses liées à l'instruction des demandes.

Cette question étant complexe, le secrétariat de mairie et les élus seront bien sûr à votre écoute pour toutes vos questions à ce sujet.

Permanences du Trésor Public :

La Direction Départementale des Finances Publiques vous accueillera à la Maison de Services au Public (bureau de poste de Limogne) les mercredis 13 et 20 octobre 2021 de 13h30 à 16h15. Cette permanence est gratuite.

Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales de Lugagnac ?

Rien de plus simple. Il vous suffit sur internet de préciser « demande d'inscription en ligne sur les listes électorales ». Vous accéderez au site service-public.fr sur lequel vous pourrez constituer votre demande. Ce service est gratuit. Vous devez réaliser cette démarche au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le premier tour. Pensez à vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, que vous devrez numériser pour les joindre à votre demande en ligne.

Permanences de RENOVOCCITANIE :

Nous avons déjà eu l'occasion de vous informer de l'existence de ce service gratuit destiné à tous les Lotois qui ont des projets de rénovation énergétique dans leur logement. La mission de ce service : aider les propriétaires à se repérer dans les différents dispositifs d'aides et les propositions commerciales grâce à des conseils neutres, des solutions de financements, un diagnostic énergétique, le choix d'artisans.

RENOVOCCITANIE tiendra des **permanences** au sein du bureau de La Poste le vendredi 3 décembre 2021, puis les vendredis 4 février, 1^{er} avril, 3 juin, 5 août, 7 octobre et 2 décembre 2022.



Travaux

Travaux dans la Salle des Fêtes	En cours
Peinture des nouveaux volets et portes de la Mairie	A planifier
Point à temps sur les voies d'intérêt communautaire Chemin des Combes, Route de Pécanot (au-delà de la route de Cahors – vers Varaire) et embranchement de la route de Cahors jusqu'au chemin de Labouriette.	Terminés



Solidarité

Journée citoyenne :

Les conditions sanitaires permettent de reprendre cette activité qui nous donne l'occasion de nous retrouver pour mener des actions de préservation du patrimoine du village et de partager un moment de convivialité lors du déjeuner.

Prochaine date : le samedi 30 octobre.

Comme à l'accoutumée, les précisions pour l'organisation de cette matinée vous seront données dans un courrier déposé dans votre boîte à lettres.

Nous espérons vous compter nombreux et vous en remercions.

Jeunes entrepreneurs :

Rappelez-vous, nous avons proposé dans le précédent numéro, à de jeunes artisans implantés à proximité, de faire connaître les activités qui pouvaient vous être utiles. Deux d'entre eux nous ont répondu. Ils sont déjà connus de nombre d'entre vous qui ont fait appel à leurs services, mais leurs coordonnées peuvent être utiles à tous.

LE SECRETARIAT DU QUERCY

CARTE GRISE & SERVICES ASSOCIES



Tous Types de Véhicules
Achat
Vente
Adresse
Succession
Duplicate
Etranger
Collection
Carburant

06 11 36 64 47
Bach Marlène secretariatduquercy@gmail.com



SECRETARIAT du Quercy

Administratif Courrier Impôts
Permis de Conduire Carte Identité Passeport
Facturation & Devis Professionnel
Préparation TVA Gestion Clients Impayés Agenda
Dossier Prime Renov' Anah & CEE

PARTICULIERS PROFESSIONNELS AGRICULTEURS

Bach Marlène 06 11 36 64 47 secretariatduquercy@gmail.com

CARTES GRISES

- * ACHAT ou VENTE Voitures - Mobylettes - Tracteurs - Remorques – Caravanes, etc
- * ACHAT ou IMPORTATION Véhicules étrangers
- * TRAITEMENT des Successions
- * Tous les autres types de demandes, simples ou compliquées

SECRETARIAT

- * Demande de PERMIS DE CONDUIRE, CARTE D'IDENTITÉ, PASSEPORT, CARTE VITALE ...
- * MONTAGE DES DOSSIERS MA PRIME RENOV & CEE (Aide financière de l'ANAH pour la transition écologique : par exemple remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur). Partenariat avec des professionnels RGE locaux (obligatoire pour ce type de chantier)
- * Tous autres types de demandes administratives

Contact : BACH MARLENE : 06 11 36 64 47 - secretariatduquercy@gmail.com (Mas de Bassoul)

Son bureau se trouve à Limogne mais elle peut se rendre à Lugagnac sur demande.



PRO CHAUFFAGE
PLOMBERIE CHAUFFAGE
CLIMATISATION
FUMISTERIE RAMONAGE

KEVIN THEIL
kevin.theil3@gmail.com
06 45 89 29 79

PRO CHAUFFAGE



PRO CHAUFFAGE
PLOMBERIE CHAUFFAGE
CLIMATISATION
FUMISTERIE RAMONAGE

KEVIN THEIL
kevin.theil3@gmail.com
06 45 89 29 79

RAMONAGE
CLIMATISATION
POMPE A CHALEUR
POELE A GRANULES

RENOVATION & CREATION / SALLE DE BAIN COMPLETE

Pose
Entretien
Mise en service
Dépannage

Kevin THEIL est labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). A ce titre, il peut faire bénéficier ses clients d'aides de l'Anah jusqu'à 15.000 € selon les projets tels que :

Remplacement de chaudière à fioul / Mise en place de pompe à chaleur / Mise en place de climatiseur
Installation de chauffe-eau thermodynamique

Cet artisan intervient déjà à Lugagnac depuis deux ans, dans 25 maisons, dans le cadre des opérations collectives de ramonage, avec un tarif préférentiel pour les habitants du village.

Contact : KEVIN THEIL 06 45 89 29 79 - kevin.theil3@gmail.com



Procès -Verbal Réunion du 11 juin 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Vincent LAGARRIGUE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES, Norbert FLACONECHE, Gyl CRAYSSAC

Présents en visio conférence : Yannick MONTAGNE et Sophie WALTER

Absente excusée : Laurence MARY a donné pouvoir à Jean-François VIGNES.

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 mai 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération relative à une décision modificative :

Cette décision modificative (DM) concerne les travaux du chemin des Adrets et ceux de la salle polyvalente :

- la part du coût de l'extension du réseau AEP pour la commune s'élève à 10.000 € HT. Cet engagement avait été validé lors du Conseil Municipal du 11 septembre 2020.

- le coût des travaux (*huisseries et pompe à chaleur air/air*) s'élève à 33.609,40 € TTC.

La subvention DETR demandée à la Préfecture a en fait été portée à 60 %, dans le cadre du Plan France relance, pour un montant de 16.805 €, le projet communal ayant été parmi ceux retenus par le Préfet de région. La subvention demandée au Département au titre du FAST, pour un montant de 5.000 € est déjà inscrite au BP.

La DM est proposée comme suit :

- inscription de la dépense d'investissement « chemin des Adrets » pour un montant de 12.000 € TTC

- augmentation de 7.345,45 € de la recette d'investissement DETR

- virement de la section fonctionnement vers la section investissement pour un montant de 3.263,95 €

- annulation provisoire de l'opération « hangar à matériel » d'un montant programmé de 10.000 € TTC

Délibération approuvée à l'unanimité.

III – Informations et questions :

III-1 - Projet d'enfouissement des réseaux

L'étude de faisabilité technique du projet est terminée.

L'examen de la faisabilité financière est en cours. Une première étude a été réalisée auprès du Crédit Agricole pour une première tranche de travaux. Le Conseil Municipal propose qu'un autre établissement bancaire soit également consulté.

Ces questions feront l'objet dans les mois à venir de nouveaux échanges lors des réunions du Conseil Municipal.

III-2 - PLUi

La prochaine réunion du groupe de travail est prévue le 16 juin 2021. Elle abordera la phase « zonage » du plan, laquelle phase a pour objet de déterminer les desiderata des communes notamment en termes

- de bâti nouveau ou de changement de destination (en nombre et lieux d'implantation),
- de zones à préserver.

C'est une phase très importante du projet puisqu'elle contribuera à dessiner la configuration des villages concernés jusqu'en 2034 (avec toutefois possibilité de revoir le PLUi au bout de 6 ans).

III-3 - Hangar pour stockage du matériel municipal

Plusieurs devis ont été demandés. Certains sont encore en attente. Le lieu d'implantation n'est pas définitivement arrêté.

III-4 – Questions diverses

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : la liste des assesseurs est dressée.
- Villes et villages Etoilés : un dossier avait été constitué voici plusieurs années par l'ancienne mandature. Le Maire, François REYMANN, informe les membres du Conseil que Lugagnac obtient 2 étoiles grâce à sa notation dans le label national Villes et Villages Etoilés 2019-2020. Cette labellisation est valable durant cinq ans. Des panneaux seront apposés aux entrées du village. Un article sera publié dans le prochain bulletin municipal.
- Animaux errants : une action de stérilisation des chats errants va être étudiée et un article paraîtra dans le prochain Echo des Cazelles pour rappeler les obligations des propriétaires d'animaux en matière d'identification et d'interdiction de les laisser divaguer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **09 juillet 2021** à 18h00 en Mairie

Procès-Verbal Réunion du 09 juillet 2021

Etaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Gyl CRAYSSAC, Norbert FLACONECHE, Laurence MARY, Catherine MORIN, Sophie WALTER.

Absents excusés : Jean-François VIGNES a donné pouvoir à Laurence MARY

Vincent LAGARRIGUE a donné pouvoir à Catherine MORIN

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 juin 2021 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibérations :

II-1 - Délibération relative à la révision des loyers des logements sociaux municipaux.

Le Maire, François REYMANN, apporte au préalable les précisions suivantes : les baux de ces logements ont été conclus il y a de nombreuses années pour une durée de 6 ans, renouvelables par tacite reconduction. Les dates d'échéance sont différentes pour chacun des baux. L'un des trois baux ne comporte pas de clause de revalorisation annuelle du loyer. Les loyers des différents logements n'ont pas subi d'augmentation depuis plusieurs années.

Le Maire propose la délibération suivante : « pas d'augmentation de loyer en 2021 et rédaction de nouveaux baux qui entreront en vigueur à la date d'expiration de chacun des baux actuels. Une clause de revalorisation annuelle du loyer sera intégrée à la nouvelle rédaction de chaque bail ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

II-2 – Délibération de principe : Délégation à la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne de l'étude de la mise en place d'un service instructeur du Droit des Sols

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision préfectorale de fermeture du service ADS (Autorisation des Droits du Sol) géré par la DDT du Lot. Ce service, gratuit pour les collectivités territoriales, avait pour mission l'instruction de tous les dossiers de permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménager). La mesure prendra effet le 01/01/2022.

Une réflexion est engagée au niveau de la CCPLL afin de trouver une solution pour le traitement de ces dossiers.

Le Maire propose la délibération suivante : « Le Conseil Municipal confie à la CCPLL l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture du service ADS (Autorisation du Droit des Sols) et lui demande de proposer rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public dès le 01 janvier 2022 ».

Délibération approuvée par 10 voix - 1 abstention.

III – Informations et discussions :

III-1- Projet d'enfouissement des réseaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est toujours en recherche d'un second établissement bancaire susceptible de proposer un prêt pour ce projet. Plusieurs organismes lui ont été suggérés par la CCPLL.

Une analyse d'impact a permis de confirmer que les prêts qui pourraient être souscrits ne mettent pas la commune en situation de surendettement, même si quatre ou cinq années verraient nos obligations de remboursement doublées.

Un nouveau point d'étape sera fait lors du prochain Conseil.

III-2- Voirie intercommunale

Le Maire informe les membres du Conseil qu'un état des lieux de l'ensemble des voies intercommunales va être prochainement réalisé par la CCPLL, avec également l'objectif d'une révision des critères de classement de ces voies. Il précise que le budget investissement de la CCPLL est gelé pour ce domaine en 2021.

IV – Questions diverses :

IV-1- Voirie communale

Le Maire informe les membres du Conseil, qu'un devis a été demandé pour la réfection du goudronnage du centre-bourg (place du 19 mars 1962, place Louis Malle, rue du Porche, haut de la route du Barry et rue de l'Église). Ce devis s'élève à 11 200€.

IV-2- Radars pédagogiques

Les statistiques relatives au premier trimestre de fonctionnement des radars sont remises aux membres du Conseil et commentées. Elles font apparaître une nette disparité dans les excès de vitesse, selon les entrées/sorties concernées. Ces excès concernent principalement la route des Serres sur laquelle plus de 30% des conducteurs ne respectent pas le 50km/h réglementaire actuellement. Une réflexion doit être poursuivie pour accroître la sécurité routière aux abords du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **03 septembre 2021** à 18h00 en Mairie.



Procès -Verbal Réunion du 03 septembre 2021

Étaient présents : François REYMANN, Nathalie DEVIMES, Philippe RAMOND, Yannick MONTAGNE, Norbert FLACONECHE, Catherine MORIN, Jean-François VIGNES.

Absents excusés : Vincent LAGARRIGUE et Sophie WALTER ont donné pouvoir à Catherine MORIN.

En visioconférence : Laurence MARY, Gyl CRAYSSAC

La séance, sous la présidence de Monsieur François REYMANN, Maire, est ouverte à 18h00.

Madame Catherine MORIN est nommée secrétaire de séance.

I. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 09 juillet 2021:

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

II. Délibération : désignation du bureau de vote

Cette délibération est supprimée de l'ordre du jour, l'arrêté préfectoral listant les bureaux de vote pour 2021 étant paru le 27/08/21 et fixant le bureau pour Lugagnac en Mairie.

III. Informations et discussion :

III-1 – Cimetière du Cayrou : point financier

Le Maire, François REYMANN, informe le Conseil Municipal :

- de la mise en paiement du solde de la facture émise par Monsieur François FRAYSSE, sur la base de son devis initial de 47 779,20, devis qui a servi pour obtenir une subvention de la DETR de 9 056€,
- de la présentation par Monsieur FRAYSSE, par courrier, d'un complément de facturation s'élevant à 20 260€ TTC. Monsieur FRAYSSE motive sa demande par des surcoûts liés à la rehausse d'un mur en pierres. Le niveau de rehausse a été déterminé par l'entrepreneur à sa seule initiative, sans que soit évoqué lors du déroulement des travaux une facturation supplémentaire et sans faire l'objet d'un devis complémentaire.

La demande de Monsieur FRAYSSE a posteriori est en principe irrecevable. Le Maire, François REYMANN, propose au Conseil Municipal d'organiser une rencontre entre des membres du Conseil de la précédente mandature, qui a validé le devis initial et des élus du Conseil actuel, afin de traiter cette demande dans les meilleurs délais. Cette question sera ré-évoquée lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

III-2 – Vente des granges de Monsieur SCHIECHEL

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur SCHIECHEL, qui est désireux de vendre les granges dont il est propriétaire à Lugagnac, sur la route du Barry, et précise le souhait du vendeur de voir ce bien acquis par la commune.

Le prix de vente a été estimé par un notaire et un agent immobilier et serait de l'ordre de 75 à 80 K€. Monsieur SHIECHEL se dit prêt à laisser au Conseil Municipal un délai de réflexion suffisant pour élaborer un projet bénéfique pour le village.

Les membres du Conseil Municipal ont marqué un intérêt de principe pour cette proposition et ont émis différentes suggestions qui vont dans les prochaines semaines faire l'objet d'une première étude de faisabilité.

III-3 – Enfouissement des réseaux

Le Maire informe le Conseil Municipal de ses contacts avec deux établissements bancaires supplémentaires. Il est en attente du chiffrage des propositions de prêts.

III-4 – Reprise du service ADS (Autorisation des Droits du Sol)

Suite à la fermeture de ce service au sein de la DDT, une délibération avait été prise lors du précédent Conseil Municipal, confiant à la CCPLL l'étude des différentes alternatives existantes à la fermeture de ce service et lui demandant de proposer rapidement un calendrier de mise en place aux communes afin d'assurer la continuité de ce service public dès le 01 janvier 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Bureau Communautaire a voté le 2 septembre pour la création d'un service ADS à la CCPLL, dans l'attente du vote formel du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2021. Une mutualisation de ce service avec la Communauté de Communes du Quercy Blanc est envisagée.

Le fonctionnement de ce service aura un coût pour les communes qui se traduira par une adhésion annuelle fixe, à laquelle s'ajouteront une part variable en fonction du nombre d'habitants de chaque village adhérent et une facturation au dossier. Le service restera gratuit pour les usagers.

III-5 – Interdictions de stationnement

- le marquage au sol place de la Mairie a été effacé. Malgré cette mesure, le stationnement persiste sur l'ancien emplacement. Le Maire envisage qu'un panneau d'interdiction de stationner soit ajouté sous le panneau passage protégé et qu'un arrêté de police soit pris. La proposition est soutenue à l'unanimité.
- La réflexion sur le renforcement de la sécurité routière dans le village reprendra lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Un apport d'expertise du SDAIL est envisagé.

III-6 – Compte rendu de la visite du Secrétaire Général de la Préfecture
Monsieur Nicolas REGNY, Secrétaire Général de la Préfecture et Sous-Préfet d'Arrondissement de Cahors est venu à Lugagnac le 23 août. Le Maire l'a accompagné dans une visite détaillée de différents sites du village.

IV- Questions diverses

IV-1 – Facture EDF : la première facture reçue après le changement de compteur électrique, fait apparaître un montant disproportionné par rapport à la consommation habituelle de la Mairie. Le Maire informe le Conseil qu'il a fait appel auprès du Directeur Général d'ENEDIS pour la révision de la facture.

IV-2 – Examen de la nécessité d'une borne d'incendie aux Serres : ce point fait suite à la visite du Secrétaire Général de la Préfecture qui a suggéré d'étudier le bien-fondé d'une borne dans ce quartier. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le SDIS, le SESEL et la SAUR en vue de recueillir leurs avis d'experts.

IV-3 – Demande de prêt de l'épaveuse de Lugagnac par la municipalité de Limogne : après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande en raison de la vétusté du matériel qui nécessite un entretien très attentif et un emploi mesuré afin de le préserver.

IV-4 – Opération Le jour de la nuit du 09 octobre : après échanges, le Conseil Municipal décide de ne pas mener en 2021 d'action spécifique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **1^{er} octobre 2021** à 18h00 en Mairie.

INFORMATIONS DIVERSES



Ensemble, partageons des gestes pour notre planète

Rubrique éconologique* proposée par Agathe Thuillier

Thème : l'eau potable : S'équiper pour collecter les eaux de pluie, un écogeste d'avenir !

Avez-vous remarqué qu'il fait chaud de plus en plus tôt en saison ? Personnellement, si je n'avais pas arrosé mon potager en mars, adieu fraisiers et autres plantations de mon jardin ! Avez-vous remarqué que les canicules sont de plus en plus fréquentes en été ? Vous ne rêvez pas. Le réchauffement climatique n'est ni un mythe ni pour demain ! Seulement, en plein été il est souvent interdit d'arroser notre jardin. Et pour cause, l'eau s'évapore si vite qu'il vaut mieux la boire... Alors comment faire pour sauver nos cultures ? Récupérons les eaux de pluie qui tombent sur les toits des bâtiments dans des cuves prévues à cet effet. En plus, nous ferons des économies sur notre facture d'eau !



Témoignage d'Anne R. de Limogne :

« Selon l'espace et la configuration de votre maison, il y a toujours moyen d'avoir une cuve plus ou moins grande. Pour ma part, j'ai opté pour une petite cuve sur ma terrasse qui est plutôt esthétique. Elle contient seulement 500 litres d'eau. Si vous faites un potager elle ne suffira sûrement pas, mais, déjà, elle me permet d'arroser toutes mes plantes d'ornement et de faire des économies au vu du prix de l'eau de plus en plus excessif, ce qui n'est pas négligeable. Je conseille fortement ce petit investissement, bon pour mon porte-monnaie et pour la planète. »

L'astuce : Vous n'aimez pas vous doucher à l'eau froide ? Alors, mettez un seau dans votre douche et laissez couler l'eau dedans jusqu'à ce qu'elle soit à la température idéale à votre confort. Une fois rempli, ce seau peut vous servir à arroser les plantes d'ornement même si un peu de savon est tombé dans l'eau. Mes plantes s'en portent très bien !

Pour en savoir plus : <https://www.syded-lot.fr/eau/eau-potable/10-gestes-simples-pour-economiser-leau-au-quotidien>

*éconologique signifie à la fois écologique et économique. C'est gagnant – gagnant si vous préférez !

Association Sembius : la rentrée ! Après une pause estivale, le relais producteur de l'Association Sembius, situé 7 rue de Lescure à Limogne, a repris le 1^{er} octobre. Depuis cette date, chaque vendredi de 17h à 19h, vous pourrez récupérer vos commandes passées avant le mercredi sur le site <https://toutenlocal.com/> ou acheter sur place des produits locaux tels que miel de Cenevières, sauce tomate de St Cirq Lapopie ou des savons de Promilhanes. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter à asso.sembius@gmail.com ou à venir nous voir directement au relais qui sera aussi un instant de convivialité et l'occasion de rencontres autour de collations amicales.



LUGAGNAC : ses habitants, sa vie locale, son patrimoine



Du côté des Amis de Lugagnac

Comme chaque année, lors du **dernier week-end de juillet**, la fête votive s'est déroulée sur la place de l'Eglise. Repas, chants et danses trad', thé anglais, concours de pétanque sans oublier l'Apéro concert du dimanche animé par le groupe rock JJ Band et agrémenté de tapas, frites, saucisses, taboulé ont remporté un vif succès.

- ✚ **Le 29 juillet** nous accueillions à nouveau l'ensemble musical « Lot Allegro » dans notre belle église. Cette fois l'orchestre était accompagné d'Avenarius d'Ardronville qui nous a conté fables et poèmes de LA FONTAINE et de BAUDELAIRE en compagnie de Bach, Lully, Haendel, Rameau, Fauré, Debussy et Saint Saëns. Un régal musical qui fut chaleureusement applaudi et prolongé à l'extérieur de l'église lors du verre de l'amitié qui a suivi le concert. C'est sûr, ils reviendront l'an prochain.
- ✚ **Le 04 août**, malgré une météo très incertaine et grâce à la ténacité de la Présidente, le marché des saveurs gourmandes s'est déroulé sur la place de l'Eglise. Nous y étions très nombreux à déguster les spécialités régionales et autres plats au son de belles chansons françaises interprétées par Cathy Fernandez et Michel Vivoux et que le public n'a pas hésité à entonner !
- ✚ **Le 19 août**, dans l'église, se déroulait un autre concert, celui de Monsieur Antoine Chaigne, guitariste classique qui nous a fait voyager en Europe sur les chemins de Compostelle au gré d'œuvres de Bach, Sor, Giuliani, Mertz, Coste et Mompou. Le public fut très enthousiaste et rendez-vous est déjà pris pour l'an prochain.
- ✚ **Le 28 août** pour clôturer les manifestations estivales, avait lieu sur la place Louis Malle le traditionnel repas de fin d'été. La dernière occasion de partager un repas en plein air avant l'arrivée de l'automne dont vous trouverez l'agenda des activités ci-dessous.
- ✚ **Le 29 août** le concours de pétanque a été remporté par le trio Jean-Marie Salvat, Gilles Agrech et Yannick Montagné.

Nous remercions tous les bénévoles pour leur précieuse aide grâce à laquelle ces évènements ont connu un vif succès !

A VOS AGENDAS

Important : compte-tenu des travaux en cours dans la Salle des Fêtes, les Amis de Lugagnac vous tiendront informés du maintien ou non de certaines manifestations ou activités.

Les manifestations	
	23 octobre à 19h Soirée Châtaignes
	31 octobre Halloween
	12 décembre Goûter de Noël
	31 décembre Réveillon
	Janvier Galette des rois et Vœux du Maire

Les activités régulières

Après-midis jeux : chaque dernier dimanche du mois (reprise le 25 octobre)

Randonnée : tous les premiers samedis du mois

Chorale : tous les mardis de 18h à 20h.

Les Amis de Lugagnac Tél : **07 49 10 42 09**

Courriel : comitedesfetes.lugagnac@orange.fr



Le Petit Choeur de Lugagnac

En automne 2014, il y a 7 ans déjà, naissait « Le Petit Choeur de Lugagnac »...Abrité pour sa naissance par le salon de thé de Lugagnac « THÉ Quercynol », route des Serres, il comptait alors une dizaine de femmes de Lugagnac pour des oeuvres à 2 ou 3 voix, car l'idée au départ, proposée par l'une d'elles à la future animatrice (Michelle Crayssac), se voulait un lieu de rassemblement de femmes ...



Quelques années ont passé, pendant lesquelles le Petit Choeur a changé d'abri : parfois la Mairie, parfois la salle des fêtes lui ont prêté leurs murs, mais aussi l'église, ou même nos espaces mythiques comme les abords du Lac Audry, quand la météo était avec nous. Mais surtout, il a été accueilli au sein de l'association « Les Amis de Lugagnac », comme l'une de ses activités, destinées à fédérer et animer le village, celle-ci surtout hors saison...

Le Petit Choeur s'est aussi rapidement renforcé de belles voix d'hommes (basses et ténors), pour permettre un plus large éventail de chants et une sympathique diversité ...

Le répertoire s'est ainsi enrichi au fil des ans par des oeuvres à 2, 3 ou 4 voix, en français mais aussi (plus rarement) en anglais, espagnol, italien, allant du classique au jazz, en passant par la variété. Les chants, généralement proposés par Michelle, sont toujours cooptés à la majorité.

En continu, Le Petit Choeur entretient ce répertoire - et y intègre les chanteurs nouveaux venus au fil de l'eau - tout en abordant de nouvelles oeuvres. Parfois, un événement rythme sa vie, pour donner un peu de piment, ce sont les « lissages » : sortes de concerts « porte ouverte », sans fanfare ni trompette, à l'église ou dans un autre joli lieu, où l'on file les chants les uns derrière les autres, debout, sans interruption ni reprise.

Pendant l'épreuve du COVID, des travaux masqués en extérieur par tous les temps, ou à distance (télétravail et mosaïques musicales) ont pu être faits.

Au sortir de cet épisode, le Petit Choeur envisagera des rencontres inter-chorales avec de petits ensembles comparables, pour se donner un challenge, se perfectionner, sans toutefois encore se donner la pression d'un vrai concert.

Dès ce printemps 2021, son premier voyage a permis au Petit Choeur de chanter entre autres « Amor d'Ossau » (polyphonie béarnaise à 4 voix) au pied même du pic d'Ossau, de jour et de nuit ... ainsi qu'au fond de la grotte de Bettharam, avec la complicité du guide ... et en ce début d'automne la journée de rencontre du samedi 2 octobre, en l'Eglise et au Moulin, a permis un échange avec le chœur de Decazeville-Maurs, animé par Michel Dupin. Espérons que d'autres voyages et échanges suivront !

Le Petit Choeur, c'est surtout un espace amusant et gratuit de familiarisation au chant choral, sans aucune exigence de niveau à l'entrée, juste une promesse d'engagement à tenir un rythme d'une séance par semaine (sauf aléa grave), et en général, en dehors des vacances scolaires. La date et heure de la séance sont renégociées périodiquement en fonction des contraintes des inscrits.

Actuellement le Petit Choeur compte 3 voix basses, 3 voix ténors, 4 voix altos, 3 voix sopranes. La porte est grande ouverte, la rentrée s'est faite début octobre et les inscriptions sont toujours possibles pour la saison hiver 2021-2022 (téléphoner à l'animatrice Michelle au [06 74 40 98 89](tel:0674409889)).

A bientôt !!!



Nouvelle rubrique

Quelques maisons de Lugagnac nous content leur histoire au travers des siècles

(Texte de Gisèle Russeil sur une idée de Laurence Mary)

Arborant fièrement leur année de naissance sur le linteau de leur porte d'entrée ou sur leur porche, elles en auraient des histoires à nous conter, ces maisons, si elles étaient dotées de la parole ; alors, faisons comme si nous pouvions les entendre nous parler d'elles, de leur environnement à l'époque de leur naissance mais aussi de l'histoire de France et du monde à cette date.



Pour cette première histoire, partons à la rencontre de « Porotzet », « le leueur de feu » d'antan.



1826 ! Cette date est inscrite sur le linteau en bois d'un porche du bourg de Lugagnac – les porches semblables, nombreux dans le Quercy, sont toujours un fleuron du village. Vu la structure du porche et sa situation contiguë à la maison dont il fait partie, on peut imaginer qu'ils ont été construits l'un et l'autre en même temps. Il était d'ailleurs, en 1826, l'entrée de cette maison Delpech, même si l'escalier actuel n'existait pas encore (une deuxième maison du même nom sa voisine – Calat est son sobriquet – lui est postérieure et certainement apparentée).



Les deux pierres verticales, de part et d'autre de chacune des deux portes du porche ont été, selon certaines sources, taillées dans celles d'un ancien dolmen.

La maison elle-même était différente et plus petite que celle d'aujourd'hui ; il semblerait que le four à pain - visible à l'arrière depuis la route – la flanquait à sa droite. Peut-être y avait-il d'autres bâtisses à proximité, grange ou construction de moindre importance. Quoiqu'il en soit l'avenir devait prendre soin d'elle.

Ce dont mes murs se souviennent :

Joseph Delpech a 25 ans en 1826. Tailleur (les artisans sont relativement nombreux à l'époque), il est le fils de Rose Vignes née dans une famille voisine, et de Jean-Baptiste Delpech ; et l'arrière-grand-père de Raymonde Ouvrieu, une gentille dame dont se souviennent encore les « anciens » du village !


Marié à Marie Cornède, l'un des enfants de Joseph, Pierre, né en 1867, épousera Marie-Céline Morlhon ; de leur union naîtra la petite Raymonde précitée. La demoiselle, née en 1911, deviendra Madame Ouvrieu. Son mari, Joseph, va faire de la maison de sa femme un « haut-lieu » de Lugagnac, au XXème siècle.

Les hommes, durant des années, viendront y jouer aux quilles, le dimanche matin. Ce jeu est très apprécié dans le sud-ouest, à cette époque ; la piste, tout le long de la cour, suit le mur du chemin du Queyrou. « Rampéou » (rampeau, en français), dit le joueur quand il fait tomber toutes les quilles et gagne une petite somme d'argent. Déposée près du portail actuel, une pierre rectangulaire est nantie en son centre d'un carré en creux percé pour laisser s'écouler l'eau dans l'évier des souillardes d'autrefois : il sert de porte-monnaie aux pièces.

Cela dit, Monsieur Ouvrieu, dit Porotzet, est « leueur de feu » : il guérit les brûlures. Sans lui, de nombreux enfants et adultes auraient été « estampillés » pour la vie, si ce n'est défigurés ! Ce don en fait un « sorcier » précieux.

C'est lui qui passe au « crible », machine en fer et en bois, les grains de blé pour les diviser en trois qualités différentes, la meilleure étant réservée à la confection du pain. Porotzet, pour tourner la manivelle opérante, se rend de maison en maison.

« Crieur public », quand il doit annoncer une nouvelle, un fait, il se tient place de l'église ; monté sur quelques marches, il frappe sur son tambour et crie : « avis à la population... ». Les annonces étaient diverses, pas toujours plaisantes... Chacun peut imaginer à son gré, en fonction du contexte.



Il est aussi transporteur (en particulier des corbillards), se déplaçant de hameau en hameau avec une charrette tirée par une jument noire.

Enfin, lors de la fête votive, il héberge souvent le couple-orchestre, ce qui lui a valu parfois de plaisantes mésaventures.

Tout cela a fait de Porotzet un « personnage », à Lugagnac.

A Lugagnac, en 1826 :

« Je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de me conduire en bon et loyal magistrat. » Le 21 février 1826, Jean-Pierre Romec (second fils du notaire royal) et Jean Rames (de La Grezette), respectivement maire et maire-adjoint de Lugagnac, prêtent ce serment. La même année, Marianne Séval, née Marconnié dans la famille du célèbre révolutionnaire local du même nom, décède à 72 ans.

Ce faisant, la mairie pense à une école, et d'abord à l'Ecole, une des grandes affaires du XIX^{ème} siècle. Chez Rinré, au bourg, on réfléchit à la question, d'autant plus qu'un membre de la famille a déjà été à la tête de l'équipe municipale durant la Révolution. En 1833, Baptiste Bach Rinré, maire, enverra les élèves du village à l'école de Limogne et en ouvrira une à Lugagnac en 1848. Les religieuses du couvent de Vaylats (fondé en 1826, justement) en créeront une pour les filles en 1872 – là où se trouve actuellement la salle des fêtes et où était, après la 2^{ème} guerre mondiale, l'unique école du village, mixte et laïque, succédant aux deux précédentes.

En France, en 1826 :

En 1826, le roi, c'est Charles X, frère de Louis XVI, dernier roi de France (après lui, Louis-Philippe sera roi des français). La mort de notre « Marianne Marconnié » ne l'aurait pas affecté s'il en avait eu connaissance : un tel prénom, symbole de la République, devait lui déplaire.

En 1826, est-on royaliste à Lugagnac ? Ce n'est pas certain...en tout cas Charles X mécontente les Français. Le retour à une Monarchie (Louis XVIII a déjà régné de 1815 à 1824) très cléricale provoque des troubles ; *Tartuffe*, pièce de théâtre de Molière s'en prenant au clergé, interdite par le pouvoir royal à Brest et à Lyon notamment, en suscite aussi : ils sont réprimés. Mais, à Bournel, commune du Lot et Garonne, le dernier procès accusant une femme de sorcellerie se termine par la condamnation des... accusatrices !

La liberté de la presse est suspendue, contrôlée par une police spéciale. En 1826 naissent cependant le journal *Le Figaro* et la maison d'édition *Hachette* ; cette année-là aussi, Joseph Nicéphore Niepce réalise le plus ancien cliché photographique (dans l'actuelle Saône et Loire) !

La Fayette, après des années de captivité puis de retraite en Auvergne, en 1826, attend son heure : quand 1830 met fin au règne de Charles X, il remet à Louis-Philippe le drapeau bleu, blanc, rouge de la Garde Nationale, insigne créé en 1789. Les idées de liberté nées de son active participation militaire à la guerre d'Indépendance américaine (1775-1783) l'avaient poussé, en 1789, à une première rédaction de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Et dans le monde :

En 1826, les Etats-Unis d'Amérique, chers à La Fayette, viennent de légitimer leur hégémonie sur la scène du monde. En effet, partagés entre états du Nord et états esclavagistes du Sud, lancés dans la Conquête de l'Ouest, la doctrine de Monröe, président de 1816 à 1825, les a affranchis en 1823 de toute intervention européenne dans leur gouvernement et dans le continent américain ; moyennant quoi, les USA s'interdisent de se mêler des affaires européennes.

Mais revenons dans mes murs :

Joseph et Raymonde Ouvrieu n'ont pas eu d'enfants mais ils en ont accueilli, notamment pendant la 2^{ème} guerre mondiale, période douloureuse pour de jeunes réfugiés, souvent orphelins. Après eux, leur maison est revenue à la famille Camperolla puis elle a été vendue une première fois avant d'être la propriété de...

Guy et Laure Hombau !

Tout comme la Belgique, leur pays, Etat fondé en 1830 mais encore possession des Pays-Bas en 1826, le porche et la maison s'apprêtent à fêter leur bicentenaire.

Longue et belle vie à eux tous, en notre beau village de Lugagnac !

UN PEU DE ZOOLOGIE LOCALE

Vincent Lagarrigue, après nous avoir conté la vie des abeilles, nous emmène cette fois-ci à la rencontre des Chiroptères du Causse du Quercy.

Quesaco que ces chiroptères ?

Ce sont les seuls mammifères pouvant vraiment voler. Répartis sur l'ensemble de notre planète en 12 000 espèces différentes nous en dénombrons 31 en France dont 26 sur nos causses du Quercy. Longtemps victimes de fausses croyances et préjugés, elles ont subi de fortes destructions notamment de leurs habitats. Sur nos causses les caractéristiques du paysage en « mosaïques » (zones boisées, pelouses sèches, travers rocheux, falaises, cours d'eau, mares.. ;) couplé aux zones karstiques (présence de cavités) sont favorables au développement de nos chauves-souris « quercynois ». Souvent présentes dans les cavités souterraines, caves, certaines préfèrent les arbres creux, mais en général elles choisissent leur « refuge » en fonction des phases de leur cycle annuel (l'hiver dans les gîtes ou la température est régulière pour leur permettre de tenir en léthargie profonde et l'été dans des sites plus chauds pour l'élevage des jeunes, comme les combles, ou sous les rebords de toits, entre les pierres des murs).

Nos chauves-souris sont essentiellement **insectivores**. En une nuit une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que les moustiques et papillons comme la pyrale du buis !!! Ce sont donc **d'excellents régulateurs des populations d'insectes** et non des vampires assoiffés de sang qui s'accrochent dans les cheveux dès la tombée de la nuit...elles sont inoffensives pour l'homme.

Chacune d'elles chasse des proies particulières, en fonction de sa taille, de son vol et de la puissance de ses mâchoires. Chaque régime alimentaire suppose des techniques de chasse spécifiques ; certaines n'hésiteront pas à croquer un alevin.

Les chauves-souris présentes sur notre territoire se répartissent en 4 familles dont voici quelques espèces et leurs pratiques :

Le **grand rhinolophe** préfère chasser à l'affût du haut d'une branche.

L'**oreillard** capture ses proies en glanant les feuilles des arbres.

La **barbastelle** et les **pipistrelles** chassent en lisière et autour du feuillage.

Les **noctules** chassent en plein ciel, au-dessus des zones boisées.

Le **grand murin** est capable d'abandonner son système d'écholocation pour chasser, à l'oreille, des carabes dans les prairies. C'est ainsi qu'il lui arrive de croire entendre un insecte dans l'herbe et de capturer...un micro mammifère.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, grâce au Programme Européen Natura 2000, met en place différentes actions permettant de mieux les connaître et de protéger leurs habitats (grottes, forêts anciennes, bâti traditionnel). Il a réalisé un petit livret de la collection « découvrir » riche et bien documenté qui vous permettra d'avoir des informations complémentaires sur ces petits mammifères des causses du Quercy.

Le savez-vous ?

De nombreux sites proches de Lugagnac sont remarquables et abritent de belles populations comme la grotte de Font d'Erbies.

Les chauves-souris sont une espèce protégée et leur habitat également. C'est pour cette raison que certaines cavités souterraines présentes sur notre commune sont équipées de protections ou de panneaux d'information afin de ne pas les déranger et les préserver.



Grotte de Font d'Erbies (Crégols)



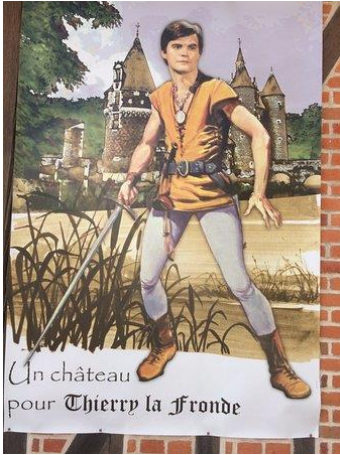
LES PAGES RECREATIVES



Clin d'œil

L'expression de Maxime

Avoir l'esprit frondeur



Se rebeller facilement devant l'autorité établie : voilà ce que signifie ce trait de caractère, typique, dit-on, des Français. A l'origine, la fronde désigne une succession de révoltes qui ébranlent le pouvoir, entre 1648 et 1653, alors que Louis XIV est encore un enfant et que la régence est assurée par sa mère, Anne d'Autriche.

Mais pourquoi appelle-t-on ces troubles ainsi ? En fait, le qualificatif de frondeur serait d'abord donné aux insurgés par Mazarin, le principal ministre du roi, pour se moquer d'eux. Il les compare à des enfants jouant avec un lance-pierre, une fronde. Autant dire qu'il les juge tout à fait inoffensifs...

Mais les révoltés s'emparent du mot « fronde », notamment parce qu'il rappelle le combat de David contre Goliath. En janvier 1649, la régente est obligée de fuir Paris, envahie par les barricades, avec le futur Roi-Soleil. Depuis, aucun pouvoir ne se risque plus à prendre les Français pour des enfants.

Une **mazarinade** est une pièce de vers satiriques ou burlesques, un pamphlet ou un libelle (texte court) en prose, publié du temps de la Fronde, au sujet du cardinal Mazarin. ... La plupart des mazarinades sont imprimées, de sorte que leur circulation a contribué aux différentes phases de la Fronde.



Vos pages de jeux

Les solutions des jeux du numéro 31

// **Les mots à retrouver** : ORANGEADE / PROMENADE / ESCAPADE / ESCALADE / NATATION / BAIGNADE

Intrus : NATATION, mais ORANGEADE l'est aussi.

2/ **Rébus 1** : La mariée était en **NOIR** – **Rébus 2** : Ces dames aux chapeaux **VERTS** – **Rébus 3** : L'homme au complet **MARRON**

Les jeux du numéro 31

1/ Ces deux rébus cachent le titre de films dont un mot est une couleur. Bonne enquête !



COULEUR ?



COULEUR ?

2/ Petit problème de rentrée des classes :

On sait que les olives fournissent environ 12% de leur volume en huile, et qu'un olivier donne en moyenne 30 litres d'olives. Quel volume d'huile fournira un terrain planté d'oliviers si ce terrain est un trapèze ayant 82 m de grande base, 45 m de petite base et 38 m de hauteur. Chaque olivier a besoin d'une superficie d'environ 9m2 pour se développer.



3/ Vos mots croisés : certaines définitions vous permettront de trouver des noms de villes contenus dans des chansons très connues et peut-être aussi envie de les fredonner pour le plaisir.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
A															
B															
C															
D															
E															
F															
G															
H															
I															
J															
K															
L															
M															
N															
O															

Horizontal : **A** – Serge Gainsbourg s’y est campé en poinçonneur en 1958 – Possessif – Article – **B** – Rang non précisé – Il fait peur à bien des candidats – **C** – Chaîne de radio (envers) – Equipée – **D** – Il éclairait Cléopâtre (envers) – Mesure ou cheval – Pronom – **E** – Vierzon, Honfleur, Hambourg, mais aussi ...chantait Jacques Brel en 1968 – Il n’est pas recommandé de boire comme cela (envers) – Il se fracture – **F** – Accord donné - Le roi du palindrome – Ecorce - **G** – A lésé – Les prisons de sa ville ont été chantées dès le XVIIème siècle puis par Edith Piaf et bien d’autres – Coutume – **H** – Ne reconnut pas – Attrapée – Va de pair avec méli (envers) – **I** – Ancienne armée – Grand navigateur animalier – Décortiqua des lettres – **J** – Graffiti – Soulèvement – à la mode – **K** – Désinence verbale – Héros cornélien (en désordre) – Un pic, un cap, une péninsule ! – Possessif – **L** – Ils vont par deux – Musique dans l’air du temps -

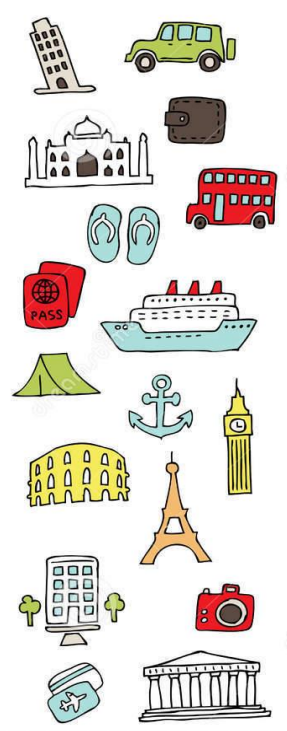
Horizontal : suite

M – Onomatopée du hoquet – Gérard Blanchard a rocké ses grottes en 1981- **N** – Franchement malhonnête – Premier d’une longue série - « Pige » – **O** – Fermeture très éclair – Va de-ci, de-là – B. Lavilliers a chanté son buffet de gare en 1975.

Vertical :

1 – Dalida lui a donné rendez-vous en 1959 – **2** – Rencontres organisées – Opposé à la vertu (envers) – **3** – Titre anglais – Henri Salvador lui a chanté son amour en 1959 – **4** – Article – Plus poétique que fou – participe – **5** – Un proche choisi (envers) – Charles Trenet a chanté sa gare en 1973 (envers) – **6** – Bande de tissu – Unit – On l’enfonce pour se faire comprendre – **7** – Article – Hors d’elle (envers) – **8** – Connu – Vieil indien – Possessif – **9** - Un clair de lune à la façon de Bourvil en 1961 – A point – **10** – Ses briques rouges, son canal du Midi vus par Claude Nougaro en 1967 – Sans effets (envers) – Il est parfois bâti – **11** – Décorer (en désordre) – Met à plat – **12** – Le même village qu’en l vertical mis twisté par les Chats Sauvages en 1961 -Le col de ce marcheur est resté dans la mode (envers) – **13** - Article étranger (envers) – Indispensable pour prendre son envol – Caractère d’un ancien alphabet – **14** – George Brassens a cité les pharisiens, les béotiens, les aoùtiens mais aussi le nougat pour la chanter en 1976 – **15** – Ventilés – Paris chanté par Léo Ferré en 1960 (envers) – Un magicien.

4/ Ouvrez bien vos yeux pour retrouver les objets cachés





PHOTOS SOUVENIRS DE L'ÉTÉ 2021

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



CONCOURS PHOTOS



Gagnant :
Andreas Schiechel

FETE VOTIVE 24 JUILLET





THÉ GOURMAND 25 JUILLET



LOT ALLEGRO 29 JUILLET





MARCHÉ DES SAVEURS GOURMANDES 04 AOUT



REPAS DE CLÔTURE 28 AOUT



CONCOURS DE PETANQUE 29 AOUT



LES GAGNANTS

Le Comité de Rédaction de l'Echo des Cazelles, bulletin de liaison de la Mairie de Lugagnac, remercie toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ce numéro.